

Bachelier en Animation 3D et effets spéciaux (VFX)

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 43

Fax : +32 (0) 65 40 41 53

Mail : pub.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 31 Aspects éthiques, déontologiques et législatifs			
Code	ARAN3B04	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Grégory MIROIR (gregory.miroir@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité vise à sensibiliser les étudiants au sujet des obligations légales, déontologiques et éthiques inhérentes au domaine de l'audiovisuel. Les étudiants seront initiés aux lois spécifiques du domaine artistique. Ils seront sensibilisés aux démarches légales nécessaires pour protéger et diffuser leurs oeuvres.

Les étudiants apprendront à argumenter et à structurer leurs idées dans le cadre de débats autour de questions éthiques et déontologiques liées à la responsabilité des auteurs et à l'impact des images sur le public.

Les étudiants seront initiés aux barrières législatives, éthiques et déontologiques liées aux aspects créatifs de leur profession.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer de manière précise tant oralement que par écrit**

- 1.A Construire un message structuré, compréhensible, qui exprime une opinion, un avis sur un projet, une réalisation, un événement.
- 1.B Rédiger correctement, défendre et argumenter une idée, un message, un concept.
- 1.C Résumer logiquement un message oral ou écrit en dégagant les idées clefs.
- 1.D Utiliser une terminologie professionnelle appropriée tant oralement que par écrit.
- 1.E Acquérir et développer son esprit critique.
- 1.F Défendre son travail par une argumentation adéquate, pertinente.

Compétence 2 **S'intégrer à l'environnement économique et technique de son futur métier**

- 2.B Appliquer les règles déontologiques et juridiques propres au métier.

Compétence 3 **Utiliser, pour s'en inspirer et innover, les connaissances théoriques et pratiques ressortissant au domaine des arts appliqués**

- 3.A Enrichir sa culture artistique, s'informer des nouvelles tendances pour élargir son champ de créativité
- 3.B Avoir un regard critique sur les rapports entre l'art et la société dans leur contexte historique, social, culturel et intellectuel
- 3.D Développer sa sensibilité et son sens esthétique

Compétence 4 **Synthétiser et conceptualiser les dimensions politiques, sociologiques et psychologiques de son environnement**

- 4.A Analyser les tendances et en retirer les différents éléments sémiologiques, sociologiques et psychologiques
- 4.B Analyser et défendre un projet notamment sous ses aspects techniques, économiques, juridiques et déontologiques

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette unité, l'étudiant sera capable :

- de mettre en application les barrières légales, éthiques et déontologiques de sa profession
- de pouvoir se situer dans le circuit juridique de l'audiovisuel
- d'entreprendre les démarches permettant de protéger ses oeuvres
- de choisir la structure appropriée pour protéger ses droits d'auteur
- de formuler, structurer et argumenter des idées liées aux questions éthiques et déontologiques du domaine de l'audiovisuel

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ARAN3B04A Aspects éthiques, déontologiques et législatifs

24 h / 2 C

Contenu

Aspects législatifs :

- conditions spécifiques liées aux artistes
- les droits intellectuels : droit d'auteur et droits voisins, copyright, droit à l'image
- les relations professionnelles
- protection d'une création, d'un site internet et des droits qui y sont liés
- les organismes de gestion des droits d'auteur

Aspects éthiques et déontologiques :

- responsabilités de l'auteur en fonction du public cible
- censure et cinéma
- analyse (inter)culturelle
- controverses cinématographiques du point de vue déontologique (débat/discussion/réflexion)

Démarches d'apprentissage

Cours magistraux

Exercices

Travaux pratiques et personnels

Débats

Projets

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabus

Bibliographie et filmographie orientatives

Diapos

Articles

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'étudiant devra présenter les différentes parties de son examen pour valider le cours

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	70				
Période d'évaluation	Exm	30			Exm	100

Evc = Évaluation continue, Exm = Examen mixte

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).